



**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*



**Le statut des cours universitaires menacé :  
les chargées et chargés de cours de l'Université Laval, en négociation  
depuis deux ans, haussent le ton !**

**Québec, le 8 février 2013.** Les chargées et chargés de cours de l'Université Laval se sont réunis le 6 février en assemblée générale afin de discuter du blocage de la négociation de leur convention collective, échue depuis décembre 2010. À l'issue de cette assemblée, un vote pour l'intensification des moyens de pression a été obtenu avec une très forte majorité (90 %).

**Des points litigieux**

Après 69 rencontres entre les représentants syndicaux et les représentants de l'Université Laval, plusieurs points cruciaux demeurent litigieux. Au cœur du problème, le statut des cours universitaires, les balises des contrats des chargés d'enseignement, ainsi que le rattrapage salarial.

**Le statut des cours universitaires menacé**

Le statut des cours universitaires est le problème qui inquiète le plus les chargées et chargés de cours. En effet, le principe définissant jusqu'à maintenant un cours universitaire dans les contrats des chargés de cours – un cours = 45 heures = un point (ancienneté) – est remis en question. Ce principe, qui constitue une norme de référence pour tous les cours universitaires de 3 crédits, permet de définir la charge de travail des cours offerts dans toutes les universités québécoises ainsi que la rémunération des chargés de cours. Le « 45 heures » représente les heures d'enseignement en classe, en laboratoire ou en atelier. Or, depuis l'introduction des cours à distance et des cours hybrides (en partie à distance, en partie en classe), l'Université remet en cause ce

principe. Ces nouveaux types de cours sont devenus, pour l'Université Laval, le prétexte à une redéfinition de la tâche de travail des chargés de cours. La conséquence directe est l'érosion du forfait (45 heures = un cours) au profit d'un morcèlement des activités pédagogiques (présentation du cours, encadrement, correction) menant à une rémunération différenciée, toujours évaluée à la baisse. Dans une optique similaire de dévaluation de la charge de travail, l'Université Laval fait désormais une distinction entre les « cours théoriques » et les « cours pratiques », dévalorisant ces derniers sous prétexte qu'ils exigent une préparation moins élaborée.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) s'oppose farouchement à cette manière d'envisager la charge d'enseignement de ses membres. Le Syndicat craint une dérive majeure de la qualité des cours non traditionnels (de plus en plus nombreux) ainsi que des cours axés sur la pratique. Des signes de cette dérive sont déjà présents dans certains programmes. Des chargés de cours de l'École de design donnent actuellement des cours d'une durée de 135 heures pour lesquels on ne leur reconnaît que 60 heures !

Face à ce problème, les représentants des chargés de cours à la table de négociation ont proposé récemment d'utiliser la norme de « 3 crédits » comme balise objective pour déterminer la charge de travail associée à un cours. Les représentants de l'Université ont refusé catégoriquement cette proposition malgré le fait que c'est justement le nombre de crédits qui détermine, pour les étudiants, le degré de connaissances à acquérir dans un cours. Cette disparité entre la prestation et le contenu d'un cours est jugée inacceptable par le Syndicat. D'un côté, on dévalue la prestation; de l'autre, on assure que les étudiants pourront acquérir les mêmes connaissances. Ajoutons qu'en octobre 2011, les représentants de l'Université ont signé une convention avec les auxiliaires d'enseignements basée sur l'équivalence entre crédits et cours, celle-là même qui nous est refusée. On peut mettre en doute la cohérence de l'Université Laval à ce sujet...

### **L'érosion de la qualité de l'enseignement en vue**

La conséquence à court et à moyen terme de la dévaluation de l'enseignement et de son morcèlement, auxquels il faut ajouter l'augmentation des effectifs étudiants, c'est la surcharge de travail à laquelle feront face les chargés de cours, dont plusieurs détiennent des contrats annuels en vertu desquels ils doivent donner de 5 à 10 cours par année. Cette surcharge menace la qualité des cours offerts. On peut alors se demander à quoi correspondront, dans un avenir proche, les crédits attribués à un cours si l'enseignement est ainsi dévalué par l'Université Laval, pour des raisons strictement économiques.

### **Des moyens de pression accrus**

Le SCCCUL défend vigoureusement le maintien de la qualité des cours offerts par ses membres. Pour ces enseignants, un cours doit demeurer un cours, peu importe sa formule pédagogique. Pour défendre ces valeurs, ils ont voté massivement le 6 février pour une augmentation des moyens de pression à l'égard de l'Université Laval.

Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCCUL) représente 1800 membres en lien d'emploi, dont 900 sont sous contrat actuellement.

— 30 —

Source : Anne Beauchemin  
Vice-présidente aux communications  
Tél. : 418-656-2202  
[communications@scccul.ulaval.ca](mailto:communications@scccul.ulaval.ca)